

Une parole humaine, trop humaine

Quelle valeur apporter aux propos d'un enfant ? En quelques décennies à peine, le statut de l'enfant a radicalement changé, et avec lui, celui de sa parole. Insignifiante autrefois – ce que souligne la racine latine du mot enfant, *infans*, « celui qui ne parle pas » –, la parole de l'enfant ne pouvait qu'être fantaisiste et véhiculer ses rêves, ses lubies : un monde imaginaire sans réalité objective, dénué d'intérêt pour les adultes. L'enfant, d'ailleurs, n'avait pas le droit de parler à table.

Puis, la psychanalyse est arrivée, qui a modifié le statut de la parole de l'enfant. Ce dernier est peu à peu devenu une

personne digne d'intérêt, à respecter et à écouter. La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) a suivi, lui reconnaissant, entre autres, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question le concernant, sous réserve de discernement. Sa parole est devenue un enjeu fondamental, notamment en matière de justice, où il peut être impliqué comme victime directe (maltraitance), collatérale (séparation) ou comme simple témoin. D'insignifiante, sa parole est devenue sacrée : l'enfant ne pouvait pas mentir. Le procès d'Outreau a démontré le contraire en 2005.

Sans doute a-t-il fallu en passer par ces deux extrêmes pour redonner à la parole de l'enfant sa dimension humaine. Accepter qu'il puisse, non pas mentir, mais exprimer sa vérité, influencée par ce qu'il vit et ressent, et guidée par ce qu'il suppose être son intérêt. C'est ainsi qu'un enfant pris dans la tourmente d'un conflit conjugal n'hésitera pas à discréditer un parent, pour rester avec celui qu'il estime le plus sûr (et l'amour n'a rien à voir là-dedans) ; ou qu'un autre défendra une mère ou un père maltraitant, de peur d'être placé en famille d'accueil. Cette double lecture – ce qu'il vit, et son intérêt – est indispensable pour appréhender ses dires. L'enfant est un être humain comme les autres !

Mais, pour être authentique et fiable, sa parole doit s'exprimer le plus librement possible, dans un contexte qui ne l'engage pas, où il ne craint pas de se faire gronder, ni de blesser, où il n'est pas bombardé de questions, dont il comprend à peine le sens. La technique de l'audition de l'enfant est un exercice délicat, qui s'apprend et se perfectionne avec l'expérience. Nos Écoles des parents et des éducateurs le montrent tous les jours dans leurs permanences et leurs points écoute en partenariat, ou non, avec la justice et les services sociaux. Ce beau numéro le prouve.

Edito



Daniel Marcelli

Président de la
Fédération nationale
des écoles des
parents et des
éducateurs